



Donation non révoquée et donation nouvelle, succession

Par **Valentine_old**, le **22/06/2007** à **15:59**

Mon père est décédé depuis 2 ans, mais le projet de succession n'est toujours pas déposé. Le notaire traine malgré plusieurs courriers en recommandé. rnNous n'arrivons pas à savoir pourquoi. La situation est apparemment assez claire. Il nous explique au moment du décès la situation ci-dessous :rnNous aprenons alors que notre père a fait une donation entre époux à sa quatrième et dernière épouse. rnLa veuve 42 ans, hérite d'1/4 du patrimoine du couple en pleine propriété et des 3/4 en usufruits. rnLes enfants nés d'un premier mariage (2 enfants âgés aujourd'hui de 38 ans et 36 ans), second mariage (1 enfant, âgé de 22 ans) et troisième mariage(1 enfant mineur de 15 ans) récupère donc les 3/4 du patrimoine en nue propriété.rnJusque là... rien de compliqué à comprendre...rnMais la semaine dernière, nous apprenons que mon père avait également fait une donation entre époux à sa troisième épouse et que malgré le divorce prononcé en 2000 la donation n'a pas été révoquée... Le notaire aurait-il fait une erreur ? Comment a-t-il pu enregistrer une nouvelle donation sans révoquer la première ?rnQue va-t-il se passer alors ? Les 2 dernières épouses vont-elles se partager le 1/4 du patrimoine ? Qu'en est-il de l'usufruit ? Vont-elles devoir partager aussi ?rnPouvez-vous m'éclairer sur une situation que je trouve particulièrement étrange et qui n'était certainement pas une volonté de mon père ?rnMerci

Par **Jurigaby**, le **23/06/2007** à **03:33**

Personnellement, je trouve l'erreur du notaire tellement grossière que je me demande encore où se situe le petit truc qui permettrait de tout expliquer.rnrnSur une situation comme ça, n'hésitez surtout pas à consulter un avocat spécialisé dans le domaine.